

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
**DE VITRAY EN BEAUCE**

**23 / 2023**

Nombre de Membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10

Date de la convocation
05/10/2023

Date d'affichage
05/10/2023

## Objet

**Avis sur les projets éoliens sur les communes de Meslay-le-Vidame et du Gault-Saint-Denis**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous -Préfecture le

et publication le

L'an deux mil vingt-deux le 12 octobre 2023 à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric DELAHAYE, Maire.

**Étaient Présents :** Mme LALLÉE Claudine 1ère Adjointe, M LEROY Daniel 2ème Adjoint, Mme CENTENICO Maria-José, Mme FAUCON Nadine, Mme LAUMONIER Mélanie, M KOULIKOWSKY Michael, Mme TEILLEUX Isabelle, M PAUL Frédéric, M BROSSIN Valentin

**Absent :** M BOUTFOL Luc

**Secrétaire de séance :** Mme LAUMONIER Mélanie.

Monsieur le Maire indique que 2 projets éoliens sont actuellement soumis à enquête publique et l'avis de notre Conseil Municipal est sollicité en tant que Commune voisine.

Il s'agit de l'implantation d'un parc de 6 aérogénérateurs et d'un poste de livraison au Bois Joly sur la Commune de Meslay le Vidame d'une part, et de 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison aux Fossettes sur la commune du Gault Saint-Denis.

Considérant l'avis défavorable de Chartres Métropole quant au développement de projets éoliens sur son territoire,

Considérant notre délibération 15-2017 du 26 septembre 2017 prise suite à une réunion publique auprès de nos administrés,

Considérant les arguments présentés par l'association Sauvons le Bois Joly – Le Gault – Meslay,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Émet un avis défavorable pour l'implantation des 2 parcs éoliens susmentionnés,
- Indique que cet avis sera transmis aux adresses mails : [projet-eolien-des-fossettes-le-gault-saint-denis@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-eolien-des-fossettes-le-gault-saint-denis@mail.registre-numerique.fr) et [projet-eolien-du-bois-joly-meslay-le-vidame@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-eolien-du-bois-joly-meslay-le-vidame@mail.registre-numerique.fr), ainsi que [pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr) dans le cadre des enquêtes publiques et copie sera adressée aux mairies du Gault-Saint-Denis, de Meslay-le-Vidame et à l'association Sauvons le Bois Joly – Le Gault – Meslay.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Éric DELAHAYE

